Ce document a été mis en ligne par l'organisme FormaV®.

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour consulter tous nos sujets d'annales et corrigés du Bac STMG, veuillez visiter :
coursbacstmg.fr/annales-sujets-et-corriges

BAC STMG • CORRIGÉ DÉTAILLÉ

Bac STMG

Droit et Économie

Session 2022 • Code sujet : **22-MGDEME3** • Durée : **4 heures** • Coefficient : **16**

Sommaire

Cliquez sur une partie pour y accéder directement

1. Clause de mobilité et licenciement de Madame Simon (5 questions) **Page 3**

2. Dette publique, dépenses publiques et protection sociale (6 questions) **Page 5**

3. Ce qu'il faut retenir & Questions fréquentes (FAQ) (Synthèse & Q&A Examen) **Page 7**

Sujet officiel (PDF) : https://coursbacstmg.fr/assets/annales/bac-stmg/Management, sciences de gestion et numérique/2022/Bac STMG - Management, sciences de gestion et numérique - Session 2022 - 1-Sujet.pdf

1. Clause de mobilité et licenciement de Madame Simon

Madame Simon, salariée en CDI à temps plein comme agente de sécurité, refuse une mutation de Guillestre à Marseille après la perte du contrat de son employeur avec un centre commercial. Les annexes réunissent sa clause de mobilité, des extraits de codes et un arrêt de la Cour de cassation portant notamment sur la validité de la clause et l'atteinte à la vie personnelle et familiale.

Question 1. Résumez les faits en utilisant des qualifications juridiques.

Madame Simon est salariée en CDI à temps plein de la société SécuritéPlus, comme agente de sécurité. Après la perte du marché du centre commercial de Guillestre, son employeur lui propose une mutation vers un poste équivalent à Marseille, à 230 km, en application de la clause de mobilité de son contrat. Elle refuse en invoquant les conséquences sur sa vie familiale et l'existence de centres plus proches. L'employeur la licencie. Le litige porte sur la mise en œuvre de la clause et sur le caractère justifié du licenciement.

> ✓ RÉPONSE À RETENIR
>
> Litige entre une salariée licenciée après avoir refusé une mutation prévue par une clause de mobilité et son employeur.

Question 2. Développez l'argumentation juridique que Madame Simon peut avancer pour contester son licenciement.

Madame Simon peut contester la mise en œuvre de la clause au regard de l'article L. 1121-1 du Code du travail : une restriction à ses libertés doit être justifiée et proportionnée. La mutation à Marseille, à 230 km, implique un déménagement, éloigne ses enfants de leur collège et l'empêche d'aider quotidiennement son conjoint en situation de handicap partiel.

- Elle peut demander au juge d'examiner concrètement ces conséquences familiales.
- Elle peut aussi soutenir que l'employeur n'établit pas pourquoi un centre plus proche ne pouvait lui être proposé.

La clause doit également être exécutée de bonne foi. Si la mutation est disproportionnée, le licenciement fondé sur son refus peut être jugé sans cause réelle et sérieuse.

> ✓ RÉPONSE À RETENIR
>
> La salariée peut invoquer une atteinte disproportionnée à sa vie familiale et contester l'absence de recherche d'un poste plus proche.

Question 3. Développez l'argumentation juridique que la société SécuritéPlus peut lui opposer.

SécuritéPlus peut répondre que Madame Simon a accepté la clause de mobilité dans son CDI. La zone prévue, tout le territoire national, est géographiquement déterminable. Dans son arrêt du 14 février 2018, la Cour de cassation a admis la validité d'une clause couvrant les établissements situés en France.

1. La perte du contrat de Guillestre crée un besoin de réaffectation.

2. Le poste proposé est de nature équivalente et les frais de déplacement et d'hébergement sont pris en charge.
3. L'entreprise affirme qu'aucun autre secteur n'est disponible.

Elle peut donc soutenir que la mutation répond à un besoin réel et que le refus constitue un manquement à l'engagement contractuel, sous réserve d'une mise en œuvre de bonne foi et proportionnée.

> ✓ **RÉPONSE À RETENIR**
>
> La clause nationale est valable et la mutation répond, selon l'employeur, à la perte du marché et à l'absence d'autre poste disponible.

Au choix

Question 4a. Expliquez pour quelles raisons le législateur impose des limites à la liberté contractuelle de l'employeur.

La liberté contractuelle de l'employeur n'est pas absolue, car le salarié peut être en position de faiblesse dans la relation de travail. Le législateur protège donc ses droits et libertés contre les clauses et décisions excessives. L'article L. 1121-1 du Code du travail exige que toute restriction soit justifiée par la nature de la tâche et proportionnée au but recherché. Ces limites empêchent l'employeur d'imposer une mutation arbitraire ou une atteinte injustifiée à la vie personnelle et familiale. Elles concilient ainsi les nécessités de l'entreprise et la protection du salarié.

> ✓ **RÉPONSE À RETENIR**
>
> Les limites légales protègent les droits et libertés du salarié et encadrent les décisions de l'employeur par les exigences de justification et de proportionnalité.

Question 4b. Justifiez le principe de la force obligatoire des contrats.

L'article 1103 du Code civil pose que les contrats légalement formés tiennent lieu de loi aux parties : chacune doit respecter les engagements consentis. Ce principe sécurise les relations contractuelles et permet aux parties de compter sur l'exécution du contrat. L'article 1193 interdit qu'une partie le modifie ou le révoque seule, sauf accord mutuel ou cause prévue par la loi. La force obligatoire s'accompagne toutefois de l'exigence de bonne foi prévue à l'article 1104 et reste soumise aux règles protectrices du droit du travail.

> ✓ **RÉPONSE À RETENIR**
>
> Les parties doivent respecter le contrat conclu, le modifier d'un commun accord ou dans les cas prévus par la loi, et l'exécuter de bonne foi.

2. Dette publique, dépenses publiques et protection sociale

La partie économique porte sur l'évolution de la dette publique française, la composition des dépenses publiques et la protection sociale. Les annexes présentent des données sur les risques sociaux, la pauvreté et des aides publiques, avant une argumentation au choix sur l'efficacité de la protection sociale ou la lutte contre les monopoles.

Question 1. Distinguez les notions de déficit public et de dette publique.

Le **déficit public** est un flux mesuré sur une période, généralement une année : il apparaît lorsque les dépenses des administrations publiques dépassent leurs recettes. La **dette publique** est un stock mesuré à une date : elle regroupe les emprunts publics restant à rembourser. Un déficit peut donc accroître la dette lorsqu'il est financé par l'emprunt ; les remboursements et d'autres opérations peuvent aussi la faire évoluer.

> ✓ **RÉPONSE À RETENIR**
>
> Déficit public : dépenses supérieures aux recettes sur une période. Dette publique : stock des emprunts restant à rembourser à une date donnée.

Question 2. Commentez l'évolution de la dette publique en France entre 2010 et 2020.

Le graphique montre une hausse continue de 2010 à 2020, pour l'ensemble des administrations publiques comme pour l'État. La dette publique totale passe d'environ 1 700 à 2 650 milliards d'euros ; celle de l'État, d'environ 1 350 à 2 150 milliards. La progression est relativement régulière jusqu'en 2019, puis s'accélère nettement en 2020. L'État représente une part importante de la dette totale, qui comprend aussi celle des autres administrations publiques.

> ✓ **RÉPONSE À RETENIR**
>
> La dette augmente sur toute la période, puis plus fortement en 2020 : environ 1 700 à 2 650 milliards d'euros pour les administrations publiques.

Question 3. Montrez l'importance de la protection sociale dans les dépenses publiques.

En 2019, la protection sociale mobilise **572 € sur 1 000 €** de dépenses publiques, soit plus de la moitié et le premier poste budgétaire. Sur ces 572 €, 262 € financent les retraites et 195 € la santé ; le reste concerne notamment la famille, le chômage, le logement et d'autres solidarités. Ces montants illustrent le rôle majeur des dépenses publiques pour protéger les ménages contre les risques sociaux.

> ✓ **RÉPONSE À RETENIR**
>
> En 2019, la protection sociale est le premier poste : 572 € sur 1 000 €, soit 57,2 % des dépenses publiques.

Question 4. Identifiez les mesures récentes engagées par l'État pour lutter contre les risques auxquels sont confrontés les ménages.

Deux mesures répondent aux risques présentés dans les annexes. Depuis le 1er avril 2021, l'allocation de soutien familial (ASF), versée sans condition de ressources, compense notamment une pension alimentaire insuffisante : 115,64 € par mois et par enfant, ou 154,16 € pour un enfant privé de ses deux parents. Pour lutter contre le risque de chômage des jeunes, le plan de 2020 prévoit 4 000 € d'aide à l'embauche et une prime de 5 000 € ou 8 000 € pour l'apprentissage et les contrats de professionnalisation.

> ✓ **RÉPONSE À RETENIR**
>
> L'ASF soutient les parents isolés ; les aides du plan de 2020 favorisent l'embauche et la formation des jeunes.

Au choix

Question 5a. Rédigez une argumentation répondant à la question : le système de protection sociale français est-il efficace pour lutter contre les risques sociaux ?

Le système français protège les ménages en mutualisant les risques et en versant des prestations face à la maladie, à la vieillesse, au chômage ou aux difficultés familiales. En 2019, la protection sociale représente 572 € sur 1 000 € de dépenses publiques. L'ASF et les aides à l'emploi des jeunes illustrent des dispositifs ciblés. Toutefois, une personne sur cinq est touchée par la pauvreté monétaire ou la privation matérielle et sociale, et le mal-emploi concerne 7,6 millions de personnes. La protection sociale amortit donc les conséquences des risques, mais ne les supprime pas.

> ✓ **RÉPONSE À RETENIR**
>
> Le système amortit les risques sociaux grâce aux prestations, mais la pauvreté et le mal-emploi montrent qu'il ne les élimine pas.

Question 5b. Rédigez une argumentation répondant à la question : l'État doit-il lutter contre les monopoles ?

L'État doit lutter contre les monopoles lorsqu'ils nuisent à la concurrence. Une entreprise sans concurrent peut imposer des prix élevés, réduire le choix des consommateurs et être moins incitée à innover ou à améliorer la qualité. Le contrôle des concentrations et la sanction des pratiques anticoncurrentielles contribuent à préserver un marché concurrentiel. Toutefois, la grande taille d'une entreprise n'est pas en soi condamnable : les économies d'échelle peuvent réduire les coûts et certains secteurs exigent des investissements importants. L'action publique doit donc cibler les abus de position dominante et leurs effets sur les consommateurs.

> ✓ **RÉPONSE À RETENIR**
>
> L'État doit sanctionner les abus de monopole qui nuisent à la concurrence et aux consommateurs, sans pénaliser automatiquement les grandes entreprises.

Ce qu'il faut retenir de ce sujet (Session 2022)

Bilan de l'épreuve : Épreuve de spécialité Droit et Économie du baccalauréat technologique STMG, session 2022 du 9 septembre, code 22-MGDEME3, durée de 4 heures, coefficient 16. Notée sur 20, elle comporte deux parties indépendantes : le droit étudie une clause de mobilité et un licenciement, tandis que l'économie aborde dette publique, dépenses publiques, protection sociale et action de l'État.

Notions-clés, formules & règles à maîtriser

- Le déficit public est un flux correspondant à un solde annuel négatif ; la dette publique est un stock d'emprunts restant dus.
- Une clause de mobilité doit définir précisément sa zone géographique d'application.
- Une restriction aux libertés du salarié doit être justifiée par la tâche et proportionnée au but recherché.
- En 2019, la protection sociale représente 572 € sur 1 000 € de dépenses publiques selon l'annexe.

Points de vigilance & attentes du jury

- Pour commenter le graphique, comparez les valeurs sur toute la période et distinguez dette des administrations publiques et dette de l'État.
- Dans le cas juridique, examinez la clause, le motif de la mutation et ses effets concrets sur la vie personnelle et familiale.
- Appuyez les réponses économiques sur des données précises, avec leur période et leur unité, puis expliquez leur portée.
- Traitez les questions 1 à 3 en droit puis choisissez 4a ou 4b ; en économie, répondez aux questions 1 à 4 puis choisissez 5a ou 5b.

Questions fréquentes sur cette épreuve (Q&A Examen)

Q : Comment distinguer le déficit public de la dette publique ?

Le déficit public est un solde négatif entre recettes et dépenses publiques sur une période, généralement une année. La dette publique est le stock des emprunts restant dus à une date donnée, accumulé au fil des déficits et des financements.

Q : Comment analyser la clause de mobilité dans le cas de Madame Simon ?

Vérifiez si la zone géographique est définie précisément, puis étudiez la nécessité de la mutation et ses conséquences concrètes. Une clause valable ne dispense pas l'employeur de respecter les droits du salarié et le principe de proportionnalité.

Q : Dois-je répondre aux deux questions proposées dans chaque partie ?

Non. En droit, les questions 1, 2 et 3 sont obligatoires, puis il faut choisir entre 4a et 4b. En économie, les questions 1 à 4 sont obligatoires, puis il faut choisir entre 5a et 5b.

Q : Qu'attend le jury dans les réponses argumentées de la partie économique ?

Construisez une réponse organisée qui répond clairement à la question. Mobilisez des connaissances pertinentes et des éléments précis des annexes, puis expliquez le lien entre ces éléments et vos arguments au lieu de recopier les documents.

Sujet officiel associé (PDF) : https://coursbacstmg.fr/assets/annales/bac-stmg/Management, sciences de gestion et numérique/2022/Bac STMG - Management, sciences de gestion et numérique - Session 2022 - 1-Sujet.pdf

Ressources Bac STMG : Toutes les annales & corrigés • Fiches de révision complètes • Simulateur de notes d'examen

Copyright © 2027 FormaV®. Tous droits réservés.

FormaV® est une marque déposée auprès de l'INPI sous le numéro 5227897.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.